



Compte bancaire pour un mineur en garde alternée

Par SeeBee

Bonjour,

Maman d'une fille de 13 ans en garde alternée par jugement depuis juillet 2016 et très mauvaises relations avec son père violent et pervers narcissique, celui ci exigé par mail :

- que je lui donne la CNI et le livret de famille ORIGINAUX pour ouvrir un compte bancaire à notre fille (quel risque j'encours de lui donner ces importants documents d'identité ?) une copie ne suffit elle pas ?
- que je lui donne les coordonnées et la copie du Livret A que j'ai moi seule ouvert à la naissance de notre fille et sur lequel mes parents abondent à chaque Noël, peut il retirer l'argent qu'il veut si j'accède à sa demande ? Peut il faire une démarche judiciaire en ce sens ?

Merci pour votre aide urgente